

4

Promouvoir les stratégies de réussite et le développement de pratiques de remédiation dans les établissements



DES CONSTATS

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les taux d'échec et de redoublement restent particulièrement élevés par rapport à d'autres systèmes éducatifs. Un élève sur 5 est en retard scolaire à l'issue du primaire. 24,2% des élèves de 15 ans ont redoublé au moins une fois. Or, le redoublement n'est pas une solution efficace face aux difficultés d'apprentissage. Au contraire, les retards scolaires amplifient les différences et les phénomènes de relégation et réduisent les chances de poursuivre des

études supérieures.

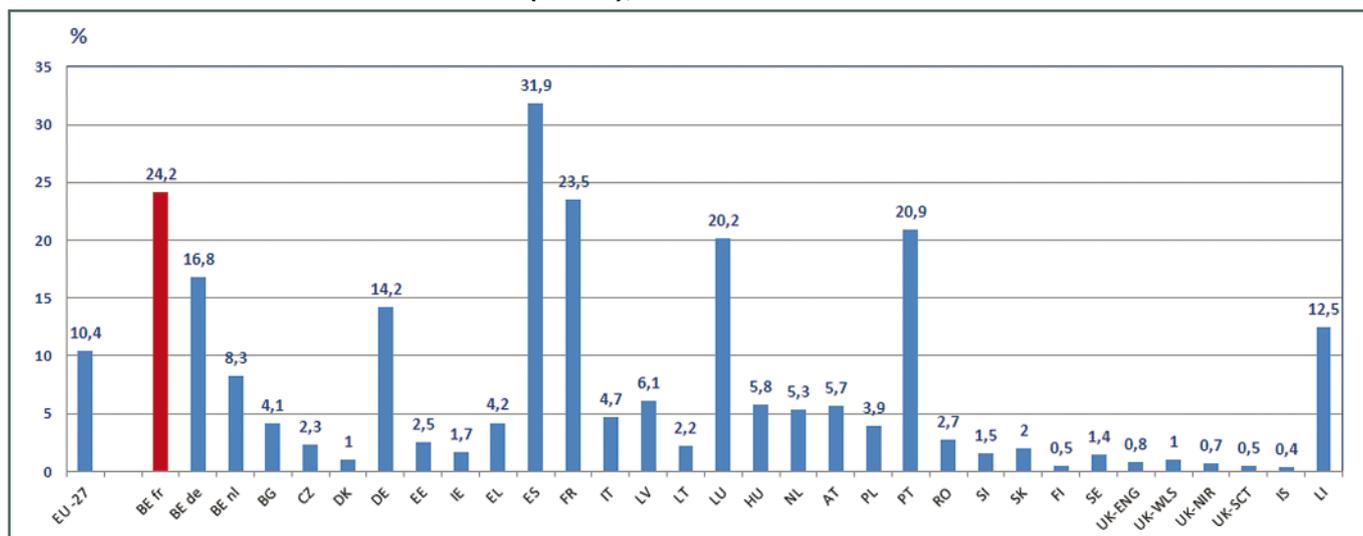
Si la difficulté est inhérente à tout apprentissage, les expériences et les études montrent que les approches pédagogiques fondées sur la confiance dans les capacités des élèves et sur la détection rapide des difficultés individuelles en vue de mobiliser immédiatement des moyens de remédiation sont particulièrement efficaces.

Pour cela, les écoles doivent être en capacité de mobiliser du personnel et des temps d'accompagnement, voire

éventuellement d'aménager les horaires pour renforcer certaines matières.

Par ailleurs, il est nécessaire de renforcer, en formation initiale et en cours de carrière, le développement des attitudes et réflexes professionnels permettant de reconnaître le droit à l'erreur de l'élève, d'adapter sa pratique en classe aux difficultés des élèves ou de concevoir et d'organiser un accompagnement rapide de ceux qui décrochent. Il s'agit aussi de miser sur la nécessité de développer les collaborations en équipe.

PROPORTION D'ÉLÈVES DE 15 ANS AYANT REDOUBLÉ AU MOINS UNE FOIS AU NIVEAU SECONDAIRE INFÉRIEUR (CITE2), 2009



Source : Le redoublement dans l'enseignement obligatoire en Europe : réglementations et statistiques - Bruxelles : Eurydice 2011 - analyse secondaire de la base de données PISA 2009, OCDE

DES PROPOSITIONS

Pour développer le soutien effectif et rapide des élèves dans leurs difficultés au sein des établissements, nous proposons de :

- permettre à chaque établissement de disposer d'une autonomie suffisante pour aménager les grilles horaires des élèves afin d'y intégrer des stratégies d'accompagnement des élèves en difficulté adaptées à leur public ;
- diffuser la connaissance des pratiques efficaces d'apprentissage et de remédiation au sein des établissements ;
- renforcer le développement des compétences de diagnostic et de

remédiation dans la formation, tant initiale que continuée, des enseignants pour faire face aux difficultés scolaires des élèves et gérer l'hétérogénéité du public des classes ;

- renforcer les collaborations entre les écoles, les CPMS et les parents au bénéfice de l'accompagnement des élèves par l'adaptation du calcul des moyens d'encadrement des centres PMS. L'encadrement de chaque centre PMS doit être attribué sur base d'un nombre d'heures de prestations (à l'instar du NTPP dans l'enseignement secondaire) en tenant compte du nombre d'élèves,

de leur place dans le cursus scolaire et de leurs caractéristiques ;

- évaluer la prise en compte de la situation des élèves à besoins spécifiques, notamment dans les pratiques d'intégration à travers les partenariats entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé ;
- développer un accompagnement individualisé des étudiants adultes dans l'enseignement de promotion sociale. ■

1. Les priorités 1 et 2 ont été présentées dans notre numéro de novembre 2013 (n°83, pp. 5-7).